

Image not found or type unknown



Association repas au restaurant

Par **Lucioles**, le **29/06/2018** à **13:53**

Bonjour
Je fais partie d'une association de danse, nous souhaitons offrir un repas au restaurant aux membres de notre bureau (6 personnes) et quelques bénévoles (5 personnes).
Est-ce qu'en tant qu'association nous avons le droit de payer ce resto ?
Nous ne sommes pas tous d'accord au sein du bureau...
Merci de votre aide
Amandine